

Nantes, le 10 novembre 2020

Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
Direction de la coordination et du
management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Dossier suivi par : Justine VAILLANT
Mail : jvaillant@syndicatloireaval.fr
Tel. : 09 72 54 19 32
Réf. : JV-2020-11-0129
Vos réf. : 44-2020-00031 / AEU 44 2020 096

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement de la station d'épuration de Tougas sur la commune de Saint-Herblain.

Le bureau de la CLE a examiné ce dossier lors de sa séance en date du 10 novembre 2020 et a émis **un avis favorable**.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorables
7	0	7	0

Les membres du bureau de la CLE prennent acte de l'adéquation du système de traitement de la station d'épuration de Tougas avec la taille de l'agglomération concernée et son potentiel de développement démographique à l'horizon 2030. Les charges polluantes estimées à l'horizon 2030 s'approchent néanmoins de la capacité actuelle de la station d'épuration.

Les membres du bureau de la CLE soulèvent par ailleurs les dysfonctionnements connus sur le réseau de collecte des eaux usées. Les travaux de réhabilitation peuvent potentiellement amener à une saturation de la station d'épuration avant 2030.

Dans ce contexte, les membres du bureau de la CLE invitent le pétitionnaire à engager dès à présent les études relatives aux évolutions nécessaires à apporter au système d'assainissement et à ses ouvrages de traitement, en intégrant notamment les microplastiques, les micropolluants et les perturbateurs endocriniens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire